

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

Date de convocation et d'affichage : 10 juillet 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 41.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	GARIGLIO Elisabeth	OUADAH Karima
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	PAUWELS Cécile
BAROIN François	GATOULLAT Marcel	PETIT Christine
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	POIVEZ Kevin
BAZIN-MALGRAS Valérie	GAUTHIER Anne-Sophie	PORTIER-GUENIN Françoise
BEAUSSIER Jean-Marie	GERARD Fabien	POTTIER Denis
BECARD Francis	GIRARD Marc	QUINTART Sylvie
BETTINGER Sylviane	GIRARDIN Olivier	RAGUIN Jacky
BILLET André	GONCALVES José	REHN Yves
BLANCHARD Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RESLINSKI Jean-François
BLASCO Thierry	GUILAUMET Virginie	RICHARD Sophie
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ROBLET Bernard
BOICHUT Daniel	GULTEKIN Gulcan	ROUSSEAU Pauline
BOISSEAU Dominique	GUNDALL Philippe	ROUSSELOT Nicole
BOUDADI Rachida	HANDEL William	SAINTON Michel
BRANLE Christian	HELIOT-COURONNE Isabelle	SAUVAGE Philippe
BURRI Marie-Luce	HENNEQUIN Virgil	SEBEYRAN Marc
BUTAT André	HENRI Pascal	SERRA Frédéric
CASTEX Jean-Marie	HIMEUR Aïcha	SOMSOS Hervé
CHALVET Marie-Ange	HIRTZIG Jack	THIENOT Régis
CHAMPAGNE Anicet	HONORÉ Nicolas	THOMAS Christine
CHAMPAGNE Bernard	HOUARD Bruno	VIART Jean-Michel
CHEVALIER Bertrand	HUBINOIS Alain	ZAJAC Anna
CHOISELAT Emmanuel	HUMBERT Christophe	
CHOMAT Christophe	JOLLIOT Marie-France	
COCHET Jean-Michel	JOUAULT Gervaise	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LANOUX Claudie	
DA ROCHA Katia	LE CORRE Marie	
DAHDOUH Fadi	LEBECQ Jérémy	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DEHARBE Dominique	LEDOUBLE Catherine	
DELAITRE Guy	LEPRINCE Didier	
DESROUSSEAUX Pascal	LEQUIEN Ombeline	
DRAGON Jean-Luc	LEROY Marie-Thérèse	
DRIAT Boris	LEYMBERGER Brigitte	
DUCHÉNE Annie	MAGLOIRE Arnaud	
DUQUESNOY Olivier	MALARMEY Michelle	
DUSACQ Maxime	MANDELLI François	
FARINE Bruno	MARTY Rémy	
FINOT Patrick	MEIRHAEGHE Jean-François	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Sonia	
FRAENKEL Stéphanie	MENNETRIER Nicolas	
FRAPIN David	MONTAGNE Jean-Jacques	
GACHOWSKI Jacques	NINOREILLE Francine	

Représentés : VOLHUER Michel par HENRION Céline, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SIMON Eric par ROUSSELOT Sébastien

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à GAURIER Claude, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LEDOUBLE Catherine, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MOSER Alain à GIRARDIN

Olivier, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à THOMAS Christine, DENIS Valéry à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à HONORE Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, CAFFET Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie, BLANCHON David à ZAJAC Anna, DAUTET Loëtitia à GACHOWSKI Jacques

Excusés : RICHARD Vincent, GRIENENBERGER Daniel, VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, GROSJEAN Patrick, MARTINOT Bruno

Sont présents mais ne participent pas au vote : SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier, RAGUIN Jacky, BRANLE Christian, LEPRINCE Didier, BILLET André

Sont excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote par procuration : DENIS Valéry, BRET Marc

Le Conseil communautaire a désigné Ombeline LEQUIEN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°33	Approbation de l'avenant n°2 à la deuxième convention d'application suite au protocole relatif au financement des travaux d'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Troyes, sections Gretz- Troyes et Longueville-Provins : Phase 1 : électrification des sections Gretz / Longueville / Nogent-sur-Seine et Longueville / Provins - Tranche 2 « Paris-Troyes – Phase 1 – Tranche 2 – COFI2 » - Avenant n°2
RAPPORTEUR	Mélanie BAGATTIN

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	116	116			2

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

**APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA DEUXIEME CONVENTION D'APPLICATION SUITE
AU PROTOCOLE RELATIF AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA
LIGNE FERROVIAIRE PARIS-TROYES, SECTIONS GRETZ-TROYES ET LONGUEVILLE-
PROVINS :
PHASE 1 : ELECTRIFICATION DES SECTIONS GRETZ / LONGUEVILLE / NOGENT-SUR-SEINE
et LONGUEVILLE / PROVINS
TRANCHE 2
« Paris-Troyes – Phase 1 – Tranche 2 – COFI2 » - AVENANT N°2**

Exposé :

Le 20 juin 2016, le conseil communautaire approuvait **la participation globale de Troyes Champagne Métropole à hauteur de 18,24 millions d'euros** au plan de financement de l'électrification de la ligne ferroviaire PARIS-TROYES, pour sa partie urbaine, au travers de la signature d'un protocole de financement de l'ensemble du projet. Celui-ci, au coût total prévisionnel de 320M€ HT, distinguait deux phases successives de réalisation des travaux.

A ce jour seule la phase 1 (179 M€ HT) est engagée sur les sections Gretz-Armainvilliers – Longueville - Nogent-sur-Seine et l'antenne Longueville - Provins ainsi que les travaux préparatoires à l'électrification de la section Nogent-sur-Seine - Troyes dans le périmètre des gares de Romilly-sur-Seine et Troyes. Deux conventions définissent la participation financière des différents signataires à cette première phase, découpée en 2 tranches :

- le 27 mars 2017, le conseil communautaire approuvait la première convention d'application de ce protocole (signée le 19 mars 2018) qui définissait les **phases 0 et 1 – tranche 1**, d'un montant global de 74,616 M €, **avec une participation de Troyes Champagne Métropole sur la Phase 1 – tranche 1**, estimée à 56,626 M €, à hauteur de 6,024%, **soit 3 411 150 €** (convention **COFI1**).
- Le 26 juin 2018, le conseil communautaire approuvait la deuxième convention d'application définissant **la phase 1 – tranche 2**, d'un montant global de 101 400 824 € (hors SNCF Réseau), **avec une participation de Troyes Champagne Métropole sur le Phase 1 – tranche 2, fixée à 6 108 386 €,** à hauteur de 6,024% de son coût global (convention **COFI2**), **soit au total sur les 2 conventions, une participation cumulée de 9 519 536 €.**

Suite à une annonce de l'Etat qui ne pouvait honorer temporairement le plan de financement voté dans cette deuxième convention, le 18 septembre 2018 le conseil communautaire adoptait un premier avenant à cette deuxième convention intégrant une avance remboursable de trésorerie, correspondant au portage des autorisations d'engagement de l'Etat initialement prévues sur la tranche 2 de la phase 1 de cette opération, et ceci afin de ne pas retarder les travaux concernés, avance consentie par la Région Île-de-France, la Région Grand Est, le Département de Seine-et-Marne, le Département de l'Aube, Troyes Champagne Métropole et la ville de Troyes. La participation de Troyes Champagne Métropole était augmentée de 3 435 967 € sur cette tranche, correspondant à la reprise de l'Etat, complétant la part initialement prévue dans le protocole de 6 108 386 € (convention COFI2), pour un total de 9 544 353 €.

L'Etat ayant adopté les fonds nécessaires à sa réalisation, sans avoir fait appel au dispositif mis en place dans le premier avenant, le présent avenant a pour objectif de :

- rétablir le plan de financement de la convention initiale relative au financement de la tranche 2 phase1 adoptée le 14 juin 2018 (convention COFI2),
- d'annuler les modalités du portage financier temporaire par les Collectivités Locales volontaires de la part Etat pour le financement de la tranche 2 phase1, et du remboursement de l'avance de trésorerie devant intervenir en 2020 par la signature d'un nouvel avenant,
- de préciser les conditions de versement des sommes dues par l'Etat.

Le plan de financement de la réalisation de la phase 1 est donc rétabli de la façon suivante (extrait du projet de convention joint en annexe) :

Phase 1 toutes tranches

Principes de financement des phases 0/1 après mise en jour des couts suite aux études PRO (en € courants)					
	Grand Est		Ile-de-France		Total
Etat	28 444 526 €	18,000%	39 505 709 €	25,000%	67 951 534 €
Région	28 444 526 €	18,000%	36 709 631 €	23,230%	65 154 459 €
Département**	11 061 578 €	7,000%	2 797 075 €	1,770%	13 858 953 €
Troyes Champagne Métropole	9 519 536 €	6,024%			9 519 536 €
Ville de Troyes	1 343 228 €	0,850%			1 343 228 €
CC du Nogentais	66 371 €	0,042%			66 371 €
CC des Portes de Romilly	66 371 €	0,042%			66 371 €
Ville de Nogent-sur-Seine	33 186 €	0,021%			33 186 €
Ville de Romilly-sur-Seine	33 186 €	0,021%			33 186 €
TOTAL (Hors SNCF Réseau)	79 013 412 €	50,000%	79 013 412 €	50,000%	158 026 824 €
SNCF-Réseau	9 260 000 €	Forfait	9 260 000 €	Forfait	18 520 000 €
GRAND TOTAL	88 273 412 €	50,00%	88 273 412 €	50,00%	176 546 824 €

Qui induit le plan de financement spécifique à la tranche 2 de cette phase1, objet de cette convention :

Phase 1 : tranche 2

Principes de financement de la 1 ^{ère} phase - Tranche 2 - euros courants					
	Grand Est		Ile-de-France		Total
Etat	18 252 148 €	18,000%	25 350 206 €	25,000%	43 602 354 €
Région	18 252 148 €	18,000%	23 555 411 €	23,230%	41 807 559 €
Département**	7 098 058 €	7,000%	1 794 795 €	1,770%	8 892 853 €
Troyes Champagne Métropole	6 108 386 €	6,024%			6 108 386 €
Ville de Troyes	861 908 €	0,850%			861 908 €
CC du Nogentais	42 588 €	0,042%			42 588 €
CC des Portes de Romilly	42 588 €	0,042%			42 588 €
Ville de Nogent-sur-Seine	21 294 €	0,021%			21 294 €
Ville de Romilly-sur-Seine	21 294 €	0,021%			21 294 €
TOTAL (Hors SNCF Réseau)	50 700 412 €	50,000%	50 700 412 €	50,000%	101 400 824 €
SNCF RESEAU	265 000 €	forfait	265 000 €	forfait	530 000 €
GRAND TOTAL	50 965 412 €	50,00%	50 965 412 €	50,00%	101 930 824 €

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la deuxième convention d'application du protocole actualisant les principes de financement du projet d'électrification de la ligne Paris-Troyes, pour la réalisation des phases 0 et 1, et plus particulièrement pour la tranche 2 de la phase 1 du projet ;**
- **DE PORTER la part prévisionnelle de la participation de Troyes Champagne Métropole à hauteur de 6 108 386 € maximum en euros courants selon le plan de financement exposé précédemment pour la phase 1 tranche 2 (soit 6,024 % de 101 400 824 € coût hors SNCF Réseau) ;**
- **D'ANNULER la part prévisionnelle de Troyes Champagne Métropole correspondant à la reprise de l'Etat de 3 435 967 €, votée précédemment,**
- **DE REGLER cette participation suivant les modalités définies dans le présent avenant à cette convention ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote